

le bulletin du SNU ipp 26



N° 277

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication :
Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. :
0610 S 07360
ISSN : 1164-2769

Déposé le
09/10/2008

Dispensé de timbrage Valence CTC



Internet : <http://26.snuipp.fr> E-mail : snu26@snuipp.fr

Abonnement : 10 E
Prix au n° : 2 E

Année Scolaire **2008 / 2009**

RASED : suppression de 3000 postes ! Les maîtres E et G retournent dans les classes !

6000 postes supprimés dans le premier degré dès la rentrée : dans la Drôme... ce sera 20, 30 ou 40 postes ?

Suppression de 3000 postes au concours du CRPE dès le mois de juin 2009.

Réunions d'Information Syndicale

*dans tout le département
calendrier page 4*

**N.B. : Dans ce bulletin,
un dossier sur la direction
d'école.**

N° 277

Un broyage sans précédent !!!!!

Le gouvernement débloque en quelques jours une partie de l'argent des contribuables pour financer les banques privées en risque de faillite, banques qui capitalisent et font des profits avec l'argent des consommateurs (qui sont aussi contribuables). En revanche, il réduit les dépenses publiques (éducation, hôpitaux, justice...) prétextant qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses et qu'il faut optimiser les coûts !!! Rien ne va plus !!!!

Ainsi, pour poursuivre brutalement les réformes déjà engagées sans aucune concertation, notre ministre vient d'annoncer la fermeture de 3000 postes spécialisés E et G. Cela conduira à priver, dès la rentrée, 150 000 élèves d'aides effectuées dans le cadre des RASED. Dans le département cela pourrait se traduire par la suppression de 10 à 20 postes spécialisés. Le ministre prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une priorité en instaurant l'Aide individualisée. Cette réponse est paradoxale.

La disparition des IUFM sera elle aussi effective dès la rentrée 2010.

Les EPEP, depuis longtemps, dans les valises ont fait l'objet d'un projet de loi déposé par trois députés de l'UMP.

L'école maternelle est elle aussi sur la sellette ; les propos scandaleux de notre ministre annoncent peut-être sa suppression totale ou partielle.

C'est aussi une attaque sans précédent du droit syndical : la tenue des réunions d'information syndicale est rendue quasiment impossible, la mise en place du service minimum empêche le plein exercice du droit de grève. A quand les listes noires des fonctionnaires grévistes et syndicalistes relayées par notre administration ?

Entrons en résistance.

Ne restons pas sans voix face à l'ampleur du désastre.

Soyons nombreux à Paris le 19 octobre et construisons d'ores et déjà une suite pour stopper le démantèlement du Service Public d'Éducation.

Le SNUipp et la FSU vont, comme ils l'ont déjà fait plusieurs fois, solliciter les autres organisations syndicales pour engager une action de grève unitaire à la hauteur.

Syndiquons-nous plus que jamais et votons en nombre aux élections partitaires pour renforcer le SNUipp.

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau,
secrétaires départementaux.

Sommaire :

p1 : Edito
p2 : Élections professionnelles
p3 : Droit d'accueil contre grève
p4 : RIS - A Paris le 19 octobre

Encart :

Direction et fonctionnement
de l'école



**C'est décidé,
je me syndique !**

Élections professionnelles

Au quotidien, les élus du SNUipp Drôme vous informent, vous conseillent, vous défendent, interviennent en CAPD...

**Accompagner
Défendre**

Liste des candidats du SNUipp 26

**Renseigner
Conseiller**

**Informier
Débattre**

**Betty CARILLO - Yoann CHAUVIN
Bernadette LONG - Denis GODEAU
Carole MICOULET - Cathy DINDELEUX
Pascal COLLIN - Alex MARTINERO
Edmond THOUMAS - Laurent LAGARDE
Sophia CATELLA - Beki GARGOVIC
Nicolas ZABRANIECKI - Delphine BESSON**

**Réagir
Lutter**

SNUipp 26

**En novembre (par correspondance) ou décembre (dans les écoles de 8 classes et plus),
vous voterez pour élire vos représentants
dans les instances paritaires.
Votez massivement et faites voter pour le SNUipp !**

***pour faire respecter les droits de tous les collègues
dans l'équité et la transparence.***

Tous les trois ans, les instituteurs et professeurs d'école titulaires participent aux élections professionnelles afin d'élire leurs délégués à la CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale) et à la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale). Dans ces instances sont examinées toutes les questions relatives aux personnels : mouvement, promotions, changement de département...

Le SNUipp s'engage comme il l'a toujours fait à défendre les valeurs de solidarité, de transparence et d'équité qui seules garantissent les libertés et droits individuels.

Nous vous invitons à nous envoyer très rapidement (par courrier postal ou électronique) l'appel ci-dessous pour manifester votre soutien au travail des militants du SNUipp. La liste des signataires sera publiée dans un bulletin. Nous vous remercions de votre confiance.



APPEL à VOTER

J'appelle à voter pour le SNUipp/FSU Drôme.

Par delà nos diversités, nos opinions, nous institutrices, instituteurs, professeurs des écoles de la Drôme, signataires, appelons à voter pour la liste présentée par le SNUipp/FSU 26 à l'élection à la CAPD le 2 décembre 2008 :

- Pour la défense et la promotion de l'école publique laïque
- Pour donner à l'école et aux enseignants les moyens nécessaires pour la réussite de tous les élèves
- Pour améliorer nos carrières et nos conditions de travail
- Pour conserver les acquis sociaux et préserver la solidarité (retraite, santé, droit du travail...)
- Pour enrayer les mesures destructrices de ce gouvernement

Avec le SNUipp

- Pour un syndicalisme unitaire, indépendant, pluraliste et ambitieux,
- Pour poursuivre et renforcer le travail d'accompagnement, d'information et de conseils mené depuis plus de 15 ans,
- Pour continuer à faire respecter les droits de tous les collègues dans la transparence et l'équité,
- Pour un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Nom :

Prénom :

Signature :

Droit d'accueil contre grève

Quand le droit d'accueil tue le droit de grève...

La loi du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire vient d'être mise en application pour l'appel à la grève du 7 octobre. Cette loi insiste sur les nouvelles modalités mises en place pour pouvoir faire grève : obligation de déclarer à l'autorité administrative au moins 48 heures avant de participer à la grève son intention d'y prendre part notamment. Comme nous l'avons écrit dans le Snunet n°3 du jeudi 2 octobre, cette déclaration n'engage en rien la participation à la journée de grève. En revanche elle permet à l'Inspection Académique d'organiser le service minimum d'accueil avec les mairies lorsqu'au moins 25% des enseignants d'une école déclarent leur intention.

Nous avons été interpellés toute la journée du 6 octobre par des collègues ayant déclaré leur intention de faire grève le mardi 7 octobre. (une centaine de déclarations selon l'IA)

Certaines d'entre elles ne sont parvenues à l'Inspection Académique que le 6 octobre veille du jour de grève et l'Administration a refusé à ces collègues le droit d'être en grève le 7 octobre. Ces collègues ont été informés qu'ils seraient passibles de sanctions s'ils étaient grévistes (comme le prévoit la loi) et nous ont téléphoné.

Lundi 6 octobre, nous avons contacté le secrétariat général de l'Inspection Académique pour proposer une certaine souplesse dans l'application de ce nouveau dispositif en précisant que :

- la note de service de l'Inspecteur d'Académie datée du 26 septembre n'est arrivée dans les écoles que le 30 septembre à 18 heures et que le délai laissé aux collègues était extrêmement court, il était donc osé de « chipoter » sur les

délais auprès des collègues;

- que la loi étant promulguée depuis fin août, l'Inspecteur d'Académie avait largement le temps d'envoyer une note de service à ce sujet aux collègues courant septembre;
- que ce dispositif s'applique pour la première fois et n'était pas connu de tous dans le détail;
- que les écoles disposant d'un fax sont très peu nombreuses dans notre département;
- que les courriers postaux ont du mal à arriver en 2 jours et que les collègues ne sont pas responsables des délais imposés par la poste à l'Inspection Académique; il serait judicieux que le cachet de la poste puisse faire foi;
- que les envois par mel n'ont pas été acceptés alors que notre administration ne communique plus que par ce moyen ...

Le secrétaire général de l'Inspection Académique a affirmé que la loi serait strictement appliquée par l'Inspecteur d'Académie sans aucune souplesse et que les collègues contrevenants à la loi seraient sanctionnés.

L'échange téléphonique a été très mouvementé et nos propositions ont été vivement rejetées.

C'est une remise en cause manifeste et inacceptable du droit de grève ! Nous l'avions pressenti dès l'annonce de cette loi et cela s'est vérifié dès la première fois.

Nous avons invité les collègues concernés à ne pas céder aux pressions de notre hiérarchie et à se mettre en grève malgré tout s'ils le souhaitent.

Le SNUipp soutiendra et défendra tous "les sanctionnés" éventuels et organisera la solidarité si nécessaire.

Betty Carillo et Denis Godeau

Mise en place du service minimum : le début de l'apocalypse ? ...

Premiers échos de la journée de grève du 7 octobre :

- Dans certaines écoles les parents n'ont pas été informés de la mise en place d'un service minimum par la Mairie.
- Certains IEN non-informés par l'IA ont dû téléphoner le mardi matin dans toutes les écoles pour vérifier la nécessité d'un service minimum.
- Le service minimum prévu pour certaines écoles était inutile, il n'y avait pas de gréviste. Les municipalités se demandent qui va payer les personnes sollicitées pour rien.
- Dans d'autres écoles, il a été assuré dans des conditions lamentables : des élèves de petite section de maternelle ont été accueillis dans un gymnase sale et glacial (sans structures adaptées à des enfants de cet âge). Le même gymnase ne pouvant plus être utilisé par les élèves des non grévistes !
- Ailleurs, dans la même journée, des personnels différents se sont succédés pour garder les élèves.

Cette loi n'est pas faite en direction des « usagers », c'est-à-dire les parents d'élèves et les élèves, car elle n'invite même pas les personnels enseignants à informer les parents de leur intention de faire grève.

De fait, les enseignants n'auront plus à prévenir les parents que leur enfant aura ou n'aura pas classe (comme c'était le cas avant) puisque le service minimum sera mis en place si le seuil atteint 25% de grévistes.

On mesure déjà, avec ce premier mouvement de grève, que le dispositif précédent était plus satisfaisant.

Les enseignants avaient le souci de prévenir les parents d'élèves suffisamment tôt pour leur permettre de s'organiser : ce ne sera plus le cas !

Cette loi ne prévoit pas la qualité de l'accueil, les parents ne savent pas à qui sont confiés leurs enfants et quelles activités sont mises en place. Ils se trouvent dans l'impossibilité de soutenir le mouvement si tel était leur souhait.

La volonté manifeste du ministre, à travers ce dispositif, est bien de limiter notre droit de grève !

Nous devons nous y opposer et ne pas céder aux pressions lors des prochaines grèves :

Continuons à user de ce droit !

Pour le bureau départemental du SNUipp,
Bernadette Long et Yoann Chauvin.

Informations départementales

Comment résister pour ne pas perdre nos droits

Progressivement et insidieusement tous nos droits sont remis en cause : droit de grève, droit à la formation continue et initiale, droit à l'information syndicale... Aurons-nous encore le droit de voter pour nos représentants du personnel dans trois ans ?

Pour conserver ces droits il faut les faire vivre. Le SNUipp met en place des actions permettant l'exercice de ces droits : c'est à chacun de s'en saisir et de continuer à les faire vivre.

C'est en participant massivement à tous ces rendez-vous syndicaux avec le SNUipp que nous parviendrons à maintenir nos droits.

La capacité du SNUipp à réunir plus de 1500 collègues chaque année dans la Drôme dérange visiblement l'administration : c'est en premier lieu notre syndicat, majoritaire dans le premier degré, qui représente une menace pour ce gouvernement.

Renforçons sa capacité à être un contre pouvoir en participant nombreux aux réunions d'information syndicale organisées dans tout le département.

Calendrier des réunions d'information syndicale

Date et heure	Secteurs ou cantons	Lieu
Judi 13 novembre 13h30 - 16h30	Die - Luc en Diois - Châtillon en Diois Saillans	Die Ecole élémentaire Chabestan
Vendredi 14 novembre 14h - 17h	Romans - St Donat Bourg de Péage La Chapelle en Vercors Royans	Bourg de Péage Espace François Mitterrand
Mardi 18 novembre 14h - 17h	Loriol - Crest - Livron	Livron Salle des fêtes
	Pierrelatte - Grignan St Paul Trois Châteaux	Tulette Salle des fêtes
Vendredi 21 novembre 14h - 17h	Montélimar - Marsanne Dieulefit	Montélimar Salle Saint Martin
	St Vallier Le Grand Serre	St Barthélémy de Vals Salle des fêtes
Mardi 25 novembre 14h - 17h	Valence - Chabeuil Bourg-lès-Valence Portes-lès-Valence	Valence Maison des Syndicats

Modalités pratiques
pour y participer dans
le prochain bulletin
du SNUipp 26.

Ordre du jour :

- Droit syndical
- Se syndiquer
- Direction d'école
- EPEP
- Suppression de postes dans le premier degré
- Disparition des RASED
- Paritaires
- Aide individualisée
- Disparition des IUFM
- Remplacement...

Tous à Paris le 19 octobre

Inscriptions au SNUipp26 :
04/75/56/77/77 ou
snu26@snuipp.fr

Participation :
Syndiqués 20 euros
Non-syndiqués 50 euros

Il ne nous a pas été possible d'affréter un TGV spécial pour le 19 octobre, le prix demandé par la SNCF (37 000 € après négociations) étant décidément trop au-dessus de nos moyens. Nous nous sommes donc « rabattus » sur des **billets de groupes** que nous avons d'ailleurs eu beaucoup de mal à obtenir.

Ces billets de groupes sont répartis sur deux TGV : un au départ de Montélimar et un autre à partir de Lyon Part-Dieu (Des places sont réservées sur un TER

pour assurer le déplacement aller-retour de Valence à Lyon, avec des arrêts notamment à Tain et St-Vallier).

Trajet de Montélimar :

Aller TGV

Départ : 8h36 - Arrivée : 11h30

Retour TGV

Départ : 17h10 - Arrivée : 19h53

Trajet de Valence

Aller :

TER Valence - Lyon Perrache

Départ : Valence-Ville 7h07, Tain 7h17, St-Vallier 7h26, Le Péage de Roussillon 7h41 - Arrivée 8h19

TGV Lyon Perrache - Paris
Départ 8h46 - Arrivée 11h15

Retour :

TGV Paris - Lyon Part-Dieu
Départ 17h50 - Arrivée 20h05

TER Lyon Part-Dieu - Valence
Départ 20h25 - Arrivée Le Péage de Roussillon 20h59, St-Vallier 21h14, Tain 21h23, Valence 21h35.



Le SNUipp, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.